



Les rencontres de la RSE : Reporting ESG : quels enjeux pour les petites et moyennes entreprises ?



INTRODUCTION



Qu'est ce que le reporting ESG ?

Définition de la RSE



RSE = responsabilité sociétale des entreprises : intégration **volontaire**, par les entreprises, de préoccupations **sociales et environnementales** à leurs activités commerciales et leurs **relations avec leurs parties prenantes** (Commission européenne)

➤ Application des **3 piliers du développement durable** aux entreprises : un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs (rapport Brundtland, 1987)

VOLET ÉCONOMIQUE	VOLET SOCIAL/SOCIÉTAL	VOLET ENVIRONNEMENT
<ul style="list-style-type: none"> • La rentabilité • Les modes de financement, la politique fiscale • Les processus de gestion des risques • L'approvisionnement, la relation avec les clients et les fournisseurs • La gouvernance (politiques et actions relatives à la qualité, la conformité et la déontologie éthique) • La transparence et communication (<i>reporting</i>) • La lutte contre la corruption • La cyber sécurité et le respect de la vie privée • Le partage de la valeur...) • etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité de vie au travail • Le management et les valeurs de l'entreprise • La politique de rémunération et les avantages • L'égalité professionnelle, • La diversité et l'égalité des chances • La formation et l'employabilité • Le dialogue social • La transformation numérique • Les droits de l'homme • Le mécénat (culture, sport, associations locales...) • L'ancrage territorial • etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le climat • La gestion efficiente des ressources (eau, énergie, matières premières) • L'économie circulaire (écoconception, analyse du cycle de vie des produits, gestion des déchets, etc.) • La biodiversité, la mobilité des collaborateurs • etc.

Les 7 piliers de la norme ISO 26 000 :

- La gouvernance de l'organisation
- Les droits de l'Homme
- Les relations et conditions de travail
- L'environnement
- La loyauté des pratiques
- Les questions relatives aux consommateurs
- Les communautés et le développement local

ESG, ISR, Impact ... ?



- **ESG = critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance** : piliers de l'**analyse extra-financière** => pris en compte dans la **gestion socialement responsable** pour évaluer l'exercice de la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes (salariés, partenaires, sous-traitants et clients).
- **ISR = Investissement Socialement Responsable** ou "application du développement durable à l'investissement" : intégrer de façon systématique et traçable des critères ESG à la gestion financière.
 - Différentes formes :
 - La **sélection ESG** : sélectionner des entreprises pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. France : approche Best-in-Class la plus répandue (entreprises qui ont les meilleures notes d'un point de vue extra-financier)
 - L'**exclusion** : exclusion des entreprises qui ne respectent pas les conventions internationales (**exclusions normatives**) ou **exclusions sectorielles** (ex : tabac, jeux...)
 - L'**approche thématique** : sélectionner des entreprises dont l'activité porte sur un même objet, ou des secteurs précis liés au développement durable (ex : eau, santé...)
 - L'**investissement à impact** : choisir des entreprises qui, en plus du rendement financier, ont comme objectif de **générer un impact social et environnemental positif quantifié**, en mettant ces deux objectifs sur le même plan.

Un cadre réglementaire qui se renforce



ANNEE	REGLEMENTATION
2001	Loi relative aux nouvelles régulations économiques (NRE) : prévoit que les entreprises cotées en bourse indiquent dans leur rapport annuel une série d'informations relatives aux conséquences sociales et environnementales de leurs activités.
2010	Loi Grenelle II : obligation d'un bilan social et environnemental pour les entreprises de plus de 500 salariés. Mise en place de l'affichage environnemental, des bilans GES et bilans carbone et de l'investissement socialement responsable.
2015	Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) : a renforcé les obligations de reporting en matière d'enjeux climato-énergétiques, d'économie circulaire et de gaspillage alimentaire. Article 173-VI : accroissement des obligations de transparence des investisseurs sur la prise en compte de critères ESG
2016	Loi Sapin II : renforce la transparence relative à l'exercice de certaines activités économiques pour lutter contre le trafic d'influence et la corruption.
2017	L'ordonnance relative à la publication d'informations non financières : transposition de la directive européenne sur le reporting extra-financier (NFRD) - obligation de reporting extra-financier pour certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises (DPEF : Déclaration de Performance Extra-Financière) Loi sur le devoir de vigilance : plans de vigilance pour éviter ou réduire les atteintes de ses activités et de celle de l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement en matière de droits de l'Homme et d'environnement.
2018	Loi Avenir professionnel : création de l'index d'égalité professionnelle pour les entreprises de plus de 50 salariés.
2019	Loi PACTE relative à la croissance et la transformation des entreprises : consacre la RSE en demandant à toutes les sociétés, quelles que soit leur taille ou leur forme juridique, de prendre en considération les enjeux sociaux et environnementaux de leur activité Loi énergie climat : l'article 29 remplace l'art. 173 de la LTECV sur les obligations de reporting des investisseurs, en incluant notamment la biodiversité en plus du climat
2021 - 2022	Stratégie finance durable de la Commission européenne avec de nouvelles obligations de reporting pour les entreprises financières et non-financières (SFDR, Taxonomy, CSRD)

La déclaration de performance extra-financière (DPEF) concerne les grandes entreprises...



Objectif : constituer un outil de pilotage stratégique de l'entreprise, concentré sur les informations essentielles et rendre compte à ses parties prenantes (investisseurs, salariés, sous-traitants, clients...)

Que contient-elle ?

- 4 axes : social, environnemental, la lutte contre la corruption et les droits de l'homme.
- Exemples d'éléments : mesures prises par les sociétés pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique, les objectifs de réduction fixés volontairement à moyen et long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les moyens mis en œuvre à cet effet, les actions visant à lutter contre la discrimination et à promouvoir la diversité.
- Insérée dans le rapport de gestion et doit être publiée sur le site internet de la société

Qui est concerné ?

- La DPEF concerne les grandes entreprises - principalement les Sociétés Anonymes (SA) - lorsque leurs chiffres d'affaires et effectifs dépassent les seuils suivants :
- 20M€ de bilan ou 40 M€ de CA et 500 personnes pour les sociétés cotées
- 100M€ de bilan ou 100 M€ de CA et 500 personnes pour les sociétés non cotées



... mais la demande est croissante pour toutes les entreprises

- Les **investisseurs** évaluent la performance globale (financière + extra-financière) des entreprises pour prendre leurs décisions d'investissement et pour rendre compte de leur propre stratégie RSE ;
- Les **agences de notation extra-financière** évaluent la performance extra-financière pour le compte d'investisseurs ;
- Les **ONG** évaluent le degré de « responsabilité » des entreprises et le respect, selon elles, de la réglementation (souvent avec une optique « *name and shame* ») ;
- **L'administration et les collectivités territoriales** prennent progressivement en compte des critères sociaux et environnementaux dans leurs appels d'offre (le plan national d'action pour les achats publics durables a fixé plusieurs objectifs à horizon 2020, notamment 30% des marchés publics doivent avoir une disposition environnementale et 25% une disposition sociale) ;
- Les **individus** et en particulier les **jeunes** sont de plus en plus nombreux à vouloir travailler seulement pour des entreprises ayant un fort engagement RSE (59 % des 18-35 ans estiment primordial d'exercer une activité dans laquelle ils se sentent utiles à la société selon l'étude sur le bonheur des 18-35 ans de Générations Cobayes et Bloomin ; 40% des jeunes travailleurs de la génération Y auraient déjà choisi une offre d'emploi plutôt qu'une autre sur la base du critère écologique, selon une étude de Swytch menée auprès des travailleurs américains en 2019).



Quelles évolutions ?

La nouvelle stratégie finance durable de l'UE



2018 : premier plan d'action européen pour financer une croissance durable.

Trois piliers :

- Un nouveau reporting en matière de durabilité pour les **entreprises financières** (Sustainable Finance Disclosure Regulation, **SFDR**) et **non-financières** (Corporate Sustainability Reporting Directive, **CSRD**)
- Un système de classification des activités durables, dit **taxonomie verte** à utiliser dès l'année 2022
- Des outils d'investissement incluant des indices de marché (EU Climate Transition Benchmarks et EU Paris-aligned Benchmarks), des standards (EU Green Bond Standard), et des labels (Ecolabel).

En quoi cela concerne les petites et moyennes entreprises ?



- **SFDR** : renforce les obligations de reporting pour les acteurs financiers qui devront demander des informations à leurs clients et prospects
- **CSRD** : renforce les obligations de reporting sur un périmètre étendu d'entreprises, notamment :
 - Toutes les grandes entreprises au sens de la Directive Comptable : 2 des 3 critères : > 250 effectifs, > 20 M€ de bilan et > 40 M€ de CA
 - PME cotées (2 des 3 critères : 0,35M€ < total bilan < 20 M€, 0,7M€ < CA < 40M€, 10 < salariés < 250) avec possibilité de reporting allégé
 - Possibilité de demandes d'informations dans la chaîne de valeur
 - Standard volontaire créé pour les PME
- **Taxonomy** : défini une liste d'activités durables et des obligations de reporting, sur le même périmètre que CSRD

Définition des critères environnementaux requis et de critères techniques associés pour chaque activité économique prise en compte dans la taxonomie



Les entreprises diffusent de l'information sur les parts de CA/Capex/Opex de leurs activités durables selon la taxonomie



Les acteurs financiers utilisent cette information pour calculer la part de leur portefeuille qui est durable selon la taxonomie

Les évolutions du reporting



Du reporting extra-financier au reporting de durabilité

Renforcement des liens entre financier et extra-financier

Une extension du périmètre des entreprises concernées

Des entreprises de + de 500 salariés aux entreprises de + 250 salariés et PME cotées

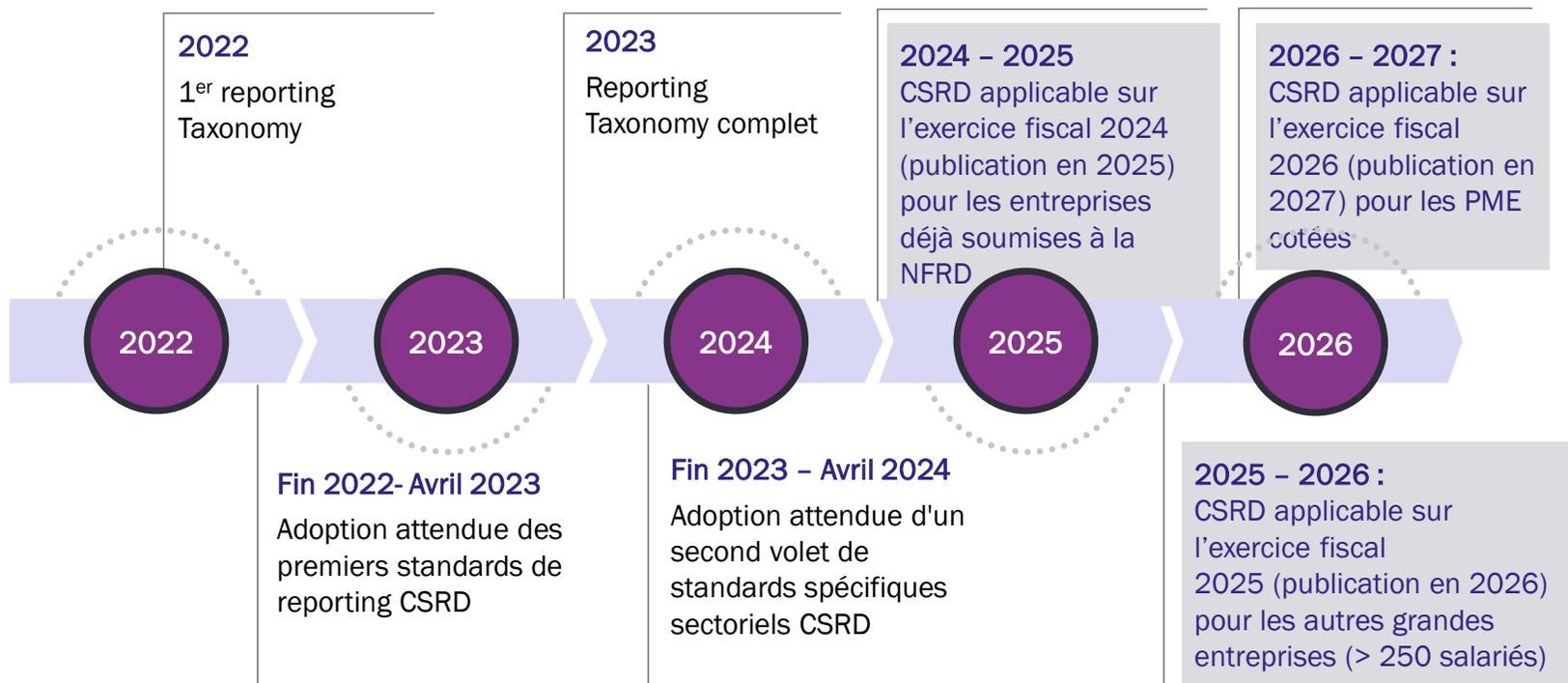
Une standardisation des indicateurs

Des indicateurs définis sur les 3 piliers
Vérifiés par un auditeur
Standard simplifié pour les PME

Objectifs et mesure de l'impact

Indicateurs de stratégie, de déploiement et de mesure de la performance

Enjeux et prochaines étapes



Pour en savoir plus :

- [Site](#) de l'EFRAG
- [Page](#) de la Commission européenne sur CSRD



Echange avec Jean-François Pons

Associé - A L P H A L E X - CONSULT GEIE



Comment mettre en place un reporting ?

Les bénéfices du reporting



- Pilotage de la stratégie RSE
- Gestion des risques étendus
- Outil de communication et de valorisation en interne
- Outil de communication en externe

Définir sa stratégie RSE pour en faire un outil de pilotage



afnor
CERTIFICATION

Identifier et prioriser ses enjeux RSE

Des démarches RSE sectorielles

Plusieurs secteurs ont défini des référentiels RSE sectoriels, notamment dans le cadre de l'expérimentation de la Plateforme RSE sur les labels RSE sectoriels adaptés aux TPE, aux PME et aux (ETI).

Outil de priorisation des enjeux RSE

Ce que représente cet enjeu dans mon entreprise									
Rentabilité	Capacité de l'entreprise à dégager des profits son activité.		1	2	3				
Notes de financement, politique fiscale	Capacité de l'entreprise à construire une stratégie de financement transparente et responsable.	Ressource - Guide du Retour de l'investissement d'entreprise 2022		1	2	3			9 notes de financement
Qualité et conformité de produit ou service	Capacité de l'entreprise à assurer la santé et la sécurité des consommateurs.								3 produits conformes, 12 produits conformes
Relation avec les clients	Capacité de l'entreprise à instaurer une relation saine et durable avec ses clients.	Ressource - Guide de bonnes pratiques - L'orientation du numérique dans les relations clients.		1	2	3			12 produits conformes
Achats responsables	Respect par l'entreprise des règlements sur les importations de produits en Union Européenne, capacité de l'entreprise à mettre en œuvre des pratiques qui reposent sur l'équité financière vis-à-vis des fournisseurs, la collaboration entre entreprises (en particulier d'entreprises de tailles différentes) la structuration des filières et l'optimisation du coût total de l'achat.	Guide de l'ADNEM sur les achats responsables Outils méthodologiques sur les achats responsables.		1	2	3			12 produits conformes
Éthique de l'innovation	Capacité de l'entreprise à développer et/ou améliorer ses produits/services/pratiques en faveur de développement durable et à assurer une transition numérique durable.	Une vigilance peut être exercée quant à l'empreinte environnementale lors d'achat de nouveaux équipements informatiques, ou encore recyclage du matériel informatique. Adopter une démarche de Green IT (informatique durable).							9 notes de financement
Approvisionnement, relation avec les fournisseurs	Capacité de l'entreprise à construire une relation équilibrée et saine avec ses fournisseurs.	Ressource - Guide Afec-Medet - Santé et sécurité des relations inter-entreprises...		1	2	3			12 produits conformes

L'utilisation de normes

ISO 9001	SO 14001	OHSAS 18001	ISO 20400
Sur le système de management de la qualité	Sur le système de management environnemental	Sur l'hygiène et la sécurité du personnel	Sur les achats responsables

17

Approche par la gestion des risques

FICHE PRATIQUE
AMÉLIORER SA GESTION
DES RISQUES AVEC LA RSE

Valoriser et communiquer sa stratégie RSE



Labels

Généralistes (PME+ de la FEEF, label Lucie ou B corp), thématiques (achats responsables ou diversité délivrés par l'État), territoriaux (Alsace Excellence, Lyon Equitable et durable...) ou sectoriels (Responsible Care pour la Chimie ou Proprement engagées pour le secteur de la propreté)



Certified



Corporation



Cadres de référence et reporting

Formaliser un rapport RSE ou des indicateurs RSE selon un cadre de référence



impact

Savoir faire et faire savoir



Chartes

Outil de valorisation de l'engagement de l'entreprise sur la RSE ou un sujet de RSE. Par des organismes tiers, auxquelles les entreprises peuvent adhérer, ou signées et publiées de manière unilatérale par une entreprise.





QUESTIONS/RÉPONSES



Pour aller plus loin



[Toutes les ressources RSE du Medef](#)



[Outil de priorisation des enjeux RSE](#)



[Page Medef RSE](#)

STRATÉGIE RSE	▼
BAROMÈTRE DE LA PERCEPTION DE LA RSE EN ENTREPRISE	▼
METTRE EN PLACE LA RSE DANS SON ENTREPRISE	▼
REPORTING EXTRA-FINANCIER	▼
RESSOURCES ENVIRONNEMENT	▼
RESSOURCES SOCIAL ET SOCIÉTAL	▼
RESSOURCES GOUVERNANCE	▼
RESSOURCES ÉCONOMIE	▼



PROCHAIN RENDEZ-VOUS

Réemploi : opportunités économiques et stratégies RSE

Mardi 17 janvier à 14h00

Lacademiemedef.fr